Archives parlementaires

Correspondance des représentants près l'Ecole de Mars qui transmettent à la Convention une lettre de félicitation aux braves enfants d'Avesnes, rédigée par le jeune Lafaille, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

Jean-Pascal Charles de Peyssard

Citer ce document / Cite this document :

Charles de Peyssard Jean-Pascal. Correspondance des représentants près l'Ecole de Mars qui transmettent à la Convention une lettre de félicitation aux braves enfants d'Avesnes, rédigée par le jeune Lafaille, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 144-145;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22698_t1_0144_0000_13

Fichier pdf généré le 09/07/2021

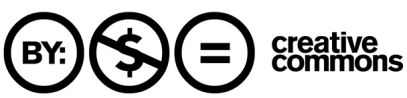

français. Fidèl[e]s à votre poste, croyez que nous le serons à nos sermens « d'exterminer les traîtres et les factieux qui tenteraient de nous asservir, de deffendre jusqu'à la mort nos représentans, et de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang, plutôt que de souffrir qu'il soit porté atteinte à la liberté, à l'égalité, à l'unité et à l'indivisibilité de la République ».

Et vous, courageux représentans, pères du peuple et sauveurs de la patrie, restés fermes à votre poste. Tous, nous jurons de vous faire de nos corps un rempart inexpugnable, et que vous trouverés dans tous les républicains de la société de Champ-social, autant de Brutus prêts à poignarder les nouveaux tyrans.

FOUQUET (*présid.*), TERRIER (*secrét.*), ROUSSEL (*présid. par absence*).

38

L'agent national près le district de Pontrieux (1) **annonce que ses concitoyens ne croyent plus aux revenans; qu'une retenue estimée 27 530 liv. a été vendue 56 700 liv., et qu'un pré estimé 2 370 liv. a été porté à 18 600 liv.**

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (2).

39

Le conseil général de la commune de Rouen (3) **transmet à la Convention nationale le détail de la fête célébrée le 26 messidor correspondant au 14 juillet; la majesté du peuple s'y est montrée, surtout sous le rapport de la reconnoissance due aux martyrs de la liberté.**

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (4).

40

Votre énergie, écrit à la Convention nationale la société populaire de Canteleu, district de Rouen (5), **en sauvant la liberté, a sauvé la République.**

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

(1) Côtes-du-Nord.

(2) *P.-V.*, XLIII, 21. *B^in^*, 25 therm. (2^e^ suppl^t^). Mentionné par *J. Sablier*, n° 1480.

(3) Seine-Inférieure.

(4) *P.-V.*, XLIII, 22. *J. Sablier*, n° 1480. Mentionné par *B^in^*, 27 therm. (1^er^ suppl^t^).

(5) Seine-Inférieure.

(6) *P.-V.*, XLIII, 22. Texte identique à l'original, C 315, pl. 1260, p. 16 (l'adresse, datée du 14 therm. II, est signée Ph. L. Gallot (*secrét.*), Nederiez (*présid.*)). Mention dans *B^in^*, 26 therm. (2^e^ suppl^t^).

41

Les représentans du peuple près l'Ecole de Mars transmettent à la Convention nationale une lettre de félicitation aux braves enfans d'Avesnes, sur leur conduite héroïque à la reprise de Landrecies; elle a été rédigée au concours par le jeune Lafaille, et adoptée aux applaudissemens de tous ses camarades.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

[*Applaudissements*]

— Un secrétaire lit la lettre suivante :

Les représentants du peuple près l'Ecole de Mars au président de la Convention nationale.

Du camp des Sablons, le 13 therm. II.

Citoyen président, un concours proposé aux élèves de l'Ecole de Mars pour une lettre de félicitation aux braves enfants d'Avesnes, sur leur conduite héroïque à la reprise de Landrecies, m'a mis à même de juger l'excellent esprit qui règne dans le camp des Sablons. Dans le grand nombre de projets dont j'ai fait l'examen, celui que je t'adresse m'a paru le plus propre à remplir l'objet que je m'étais proposé. Lecture en a été faite aux élèves, qui l'ont adopté avec enthousiasme à l'unanimité.

L'auteur était encore ignoré, je ne connaissais que son nom : je l'appelle au centre du bataillon, et le jeune Lafaille reçoit de moi l'accolade fraternelle, aux acclamations de joie et aux applaudissements de tous ses camarades.

Je t'invite, citoyen président, à faire donner lecture de sa lettre à la Convention nationale.

PEYSSARD.

Les élèves de l'Ecole de Mars aux jeunes citoyens d'Avesnes.

Chers camarades, elle a retenti dans notre camp, elle a retenti dans nos cœurs, la nouvelle de votre courage.

Destinés par notre institution à l'école de toutes les vertus, nous avons été charmés de trouver des modèles parmi des citoyens aussi jeunes que nous. Oui, nous le promettons, nous marcherons sur vos traces; et nous aussi nous rejetterons les conseils timides; nous pensons, comme vous, que quand on attaque la liberté, tout républicain doit être sous les armes; et nous aussi nous irons affronter les soldats des despotes; et nous aussi nous leur ferons rendre les armes, non devant nos villes livrées, mais peut-être devant leurs capitales. Nous sommes bien jeunes, mais les héros d'Avesnes comptaient des succès à notre âge.

Chers camarades, nous n'envions pas votre gloire, mais nous envions votre estime : l'estime des héros est le foyer du courage.

(1) *P.-V.*, XIII, 22. *Mess. Soir*, n° 715; *J.S.-Culottes*, n° 537; *Rép.*, n° 229; *F.S.P.*, n° 396; *J. Perlet*, n° 681.

Dignes émules de Barra et de Viala, vous aussi vous avez fait entendre les cris de la liberté devant les satellites des despotes, vous leur avez fait voir qu'un républicain à seize ans vaut bien un esclave à trente. Plus heureux que ces deux jeunes héros, vous avez vu vos ennemis à vos pieds; vous partagez leur gloire sans partager leur sort.

Braves camarades, vous avez bien mérité de vos concitoyens, la patrie s'est acquittée; mais nous ne serons quittes envers elle, envers vous, envers nous-mêmes, qu'en prenant l'engagement solennel de mourir comme Viala et Barra, ou de vivre comme eux. *Vive la république* !

P.c.c. PEYSSARD (1).

42

La commune d'Etampes (2) **félicite les fondateurs de la liberté, d'avoir fait triompher la justice nationale en terrassant la cohorte infâme des modernes Catilina.**

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Les membres du conseil g^al de la comm. d'Etampes, à la Conv.; Etampes, 11 therm. II*] (4)

Citoyens représentans des républicains françois,

La commune d'Etampes s'empresse de féliciter les fondateurs de la liberté d'avoir fait triompher la justice nationale, en terrassant la cohorte infâme des modernes Catilina.

Ils osoient donc abuser le peuple, ces vils scélérats. Ils osoient conspirer au sein même de la Convention ! Ils aspiroient à l'asservissement des enfans de la liberté, eux qui avoient juré solemnellement, au milieu du peuple françois, de poignarder celui qui voudroit ressusciter les mots abhorrés de tyrans.

Quel est donc l'ascendant d'une réputation usurpée par un patriotisme simulé, si des passions personnelles peuvent stériliser les travaux de la Convention et menacer la patrie !

Mais elle est impérissable. Déjà l'esprit républicain a deviné, dévoilé tous les complots populicides; la patrie est adorée de tous les François; ils ne savent plus s'attacher ni à un homme, ni à une réputation; le mot d'ordre, ce mot sacré qui retentit sans cesse au fond de nos cœurs est : liberté, et union à la Convention.

Restez donc à votre poste, Citoyens représentants; achevez de combler l'abyme entrouvert sous nos pieds; foudroyez les têtes coupables, et, pendant vos glorieux travaux, la commune d'Etampes va multiplier ses efforts pour faire passer à ses frères de Paris, qui viennent encore, par leurs nouveaux efforts, de bien mériter de la République, les fruits précieux qu'une récolte abondante leur assure.

Vive à jamais la Convention nationale ! Vive la liberté, la République ! Périssent les traîtres et les tyrans ! Tels sont les vœux des citoyens de la commune d'Etampes.

Fait au conseil général de la commune d'Etampes, le 11 therm. II.

LESLOUX (*off. mun.*), CLARTAN (*maire*), NASSON (*agent nat.*), DESMOREST (*off. mun.*), MESTANS (*off. mun.*), DUCHÉ (*notable*), BROU (*off. mun.*), MAUGRAIN (*notable*), RUELLE (*notable*), BELLAUGÉ (*notable*), BRUERE (*notable*), ROIZOT (*notable*), FAVRE (*notable*), J.P. ANGOT (*off. mun.*), autre BRUERE (*notable*, BLAVET, SEVINON (*secrét.-g^al*).

43

Les administrateurs du département de la Seine-Inférieure protestent qu'ils ne reconnoissent et qu'ils ne reconnoitront jamais que la voix de la Convention nationale, qui est et qui sera toujours l'interprète de celle du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Le directoire régénéré du départ^t de la Seine-Inférieure, à la Conv.; s.l.n.d.*] (2)

Nous ne fumes jamais frap[p]és de plus d'étonnement qu'à la nouvelle subite de l'horrible conjuration qui a eu lieu dans la nuit du 9 au 10... Mais, grâce à votre courage invincible, à votre active sollicitude, la patrie est encore sauvée une fois, elle le sera toujours.

Les monstres ne sont plus. Ils vouloient détruire la liberté qui nous coûte tant de travaux, et la Convention, dont dépend notre salut, et qui a toute notre confiance.

Ils vouloient que nous ne goûtassions pas le fruit de nos victoires multipliées, dues à la sagesse de vos plans et achetées au prix du sang de nos frères d'armes. Le génie de la République a déjoué leurs affreux projets. Elle est impérissable. Paris a de grands droits à la reconnoissance publique par les services signalés qu'il a rendus à la révolution. Mais sa plus belle action est d'avoir été sensible à la seule voix de la Convention, de s'être rallié autour d'elle, d'avoir résisté aux perfides insinuations des magistrats infidèl[e]s et traîtres qui ont essayés de le perdre et qui vouloient perdre la France entière.

Pour nous, représentants, nous ne reconnoissons et ne reconnoitrons jamais que votre voix, qui est, et sera toujours l'interprète de celle du peuple. La Convention nationale est, et sera toujours, la boussole et le gouvernail du

(1) *Moniteur* (réimpr.), XXI, 394; *Débats*, n° 683, 301; *J. univ.*, n° 1716; *J. Sablier*, n° 1480; *Audit. nat.*, n° 680; *B^in*, 23 therm. (1^er suppl^t).

(2) Seine-et-Oise.

(3) *P.-V.*, XLIII, 22. Mentionné par *B^in*, 26 therm. (2^e suppl^t).

(4) C 312, pl. 1242, p. 42.

(1) *P.-V.*, XLIII, 22. Mentionné par *B^in*, 26 therm. (2^e suppl^t).

(2) C 312, pl. 1242, p. 41.